# L'INTERPRÈTE INFIDÈLE

## *DES SAINTES ÉCRITURES,*

*OU*

*Analyse raisonnée du sermon sur l'accord de la religion & de la liberté.*

Par CLAUDE F.....

ON m'a remis bien tard, Monsieur, le Discours que vous avez prononcé à Paris, sur la souveraineté du peuple, reconnue par le Roi. Vous en êtes si émerveillé que vous l'avez répété au club de Caen, de Bayeux, &c. & que vous l'avez donné au public, muni de l'approbation de ces sociétés, où il étoit bien digne de paroître. Je l'ai dévoré avec d'autant plus d'ardeur, que je m'étois formé une idée plus brillante de votre éloquence. Quelle a été ma surprise de le trouver farci d'erreurs grossiéres, d'argumens usés, de déclamations vagues & rebattues jusqu'à la satiété!

Vous prétendez prouver, M, que la liberté du peuple s'accorde avec les vrais principes de la religion, & le vrai régime de l'église catholi-

que. Avant tout il eſt bon de fixer ce que vous entendez par la liberté du peuple. C'eſt celle que nous devons à la révolution.

---

« Adorons Dieu, comme ſouverain auteur de la ré» volution qui nous rend libres. Reconnoiſſons ſa loi dans » nos loix, & ſon éternelle volonté dans la volonté gé» nérale. »

---

Mais de bonne foi, M., vous n'aviez pas beſoin de faire les frais d'une diviſion ſymmétrique : vous en aviez une toute naturelle dans l'eſprit, *diatribe contre les Rois*, *diatribe contre les évêques*. Que ne l'exprimiez-vous tout bonnement !

Avant d'entamer la diſcuſſion, & d'examiner les moyens ſur leſquels vos deux propoſitions ſont établies, permettez moi, M., de me récrier ſur la notion ſinguliére, que vous préſentez de la religion dans votre exorde. *La religion eſt la ſanction du Ciel aux inſtitutions de la terre.* Bon Dieu ! comment un prêtre, un prédicateur peut-il traveſtir & défigurer ſous les traits les plus monſtrueux ce qu'il y a de plus reſpectable & de plus ſacré parmi les hommes ? Quoi ! la religion n'eſt divine que dans ſa ſanction, & elle eſt toute humaine dans ſon origine ; c'eſt une *inſtitution de la terre*. Dites-moi, M., eſt-ce l'évangile ou l'alcoran, la religion chretienne, ou les dogmes ridicules de Zoroaſtre ou de Confucius que vous

voulez caractériser ? Et voilà les principes qui signalent parmi nous votre apostolat ! Voilà les lumiéres pures, que vous répandez dans nos malheureuses contrées ! Voilà les armes spirituelles, qui dans vos mains retrancheront ces abus crians, qui enflamment votre zèle.

J'entre en matiére avec vous, M., & je recueille les faits de l'ancienne & de la nouvelle alliance qui constatent l'empire de la liberté & son heureux accord avec la religion. Le livre de Josué vous fournit le premier monument.

---

« La loi rédigée, inscrite & proclamée devoit être librement acceptée par tout le peuple... Ce ne fut qu'après cette acceptation libre, que la volonté générale, ayant consommé son acte, l'alliance fut jurée & le pacte national déclaré inviolable. Non-seulement le code des loix fut définitivement sanctionné par l'exercice complet de la liberté générale, mais le gouvernement lui-même, proposé par la divinité & voulu par le peuple, fut démocratique... Les juges furent à la nomination du public, & les chefs du pouvoir exécutif au choix de la nation. »

---

Souffrez, M., que je vous interpelle ici, ce que vous appellez *acceptation libre*, *pacte national*, doit-il être pris rigoureusement à la lettre ? Le peuple étoit-il libre d'accepter ou de rejetter, de confirmer ou d'annuller les loix, qui lui étoient présentées par Dieu ? Pouvoit-il faire indifféremment l'un ou l'autre ? Avoit-il même le

droit de propofer des retranchemens, des modifications, des amendemens ? Expliquez-vous nettement : ou plutôt écoutez ce que dit Jofué à l'endroit que vous cités. *Si vous quittés le Seigneur, pour vous attacher à des dieux étrangers, il vous abandonnera à fon tour, & après vous avoir comblé de*
Jof. xxiv. 20. *bienfaits, il confommera votre ruine.*

L'option offerte par Jofué à fon peuple n'étoit donc qu'un nouveau préfervatif contre l'idolâtrie, & nullement l'*exercice complet de la liberté générale.* Le Peuple étoit libre fans doute de fuivre les loix de Dieu ou de les enfreindre, de proftituer fon encens aux idoles des nations, ou de le réferver uniquement au vrai Dieu ; à-peu-près comme nous fommes libres de facrifier à nos plaifirs ou à nos devoirs ; comme nous avons le choix entre le ciel & l'enfer.

Je ne fçais, M., où vous avez pris cette fublime idée de la liberté des Juifs, qui les rendoit arbitres fouverains des loix divines. S. Paul, qui connoiffoit auffi bien que vous, M., l'efprit de l'ancienne alliance, rappelloit aux Hébreux qu'elle porte avec elle un caractère de fervitude & de crainte. L'amour eft l'ame de la loi nou-

---

*Si dimiferitis Dominum & fervieritis diis alienis, convertet fe, & affliget vos atque fubvertet, poftquam vobis præftiterit bona.*

Rom. VIII 15. *Non accepiftis fpiritum fervitutis iterum in timore.*

velle. La crainte dominoit dans la loi de Moyse. Mais la liberté n'a eu aucune part à l'une & à l'autre. Elles exigent également une soumission parfaite.

Il n'est pas exact, M., pour ne rien dire de plus, que le *gouvernement proposé par la divinité & voulu par le peuple, fût démocratique, & que les juges furent à la nomination du public.* Ou vous n'avez pas lu l'écriture sainte, sur la vocation des juges & la nature de leur gouvernement, & dans ce cas votre négligence est aussi incompréhensible que le ton décisif que vous affectez; ou si vous l'avez lue, & si vous voulez tromper un peuple crédule & peu instruit, marquez vous-même, M., le dégré de confiance qui vous est dû. Non, M., non, le peuple n'influa nullement sur le choix & le ministére des juges. C'est Dieu lui-même qui les appella; c'est Dieu qui leur prescrivit les fonctions qu'ils devoient remplir. Je n'en excepte que Jephté, auquel le peuple confia la conduite purement politique de l'armée. En effet, M., le peuple, malgré la promesse solemnelle qu'il avoit faite à Josué, abuse de cette liberté, que vous faites sonner si haut, & retombe dans les excès de l'idolâtrie. Il s'en repent: il adresse au ciel de ferventes priéres. Le ciel se Jud. III. 9.
laisse fléchir, & lui suscite un libérateur. C'est Othoniel. Mêmes expressions dans la vocation

Ibid. 15. d'Aod, de Barac. C'eſt un ange qui apparoît à Gédéon, & qui le charge d'arracher Iſraël au Jud. IV ȿ. 6. joug des Madianites; c'eſt encore un ange, qui annonce à la mere de Samſon la gloire future de Jud. XIII. ȿ. &c. ſon fils. Parcourez les ſaintes écritures, M., vous trouverez que depuis Othoniel juſqu'à Samuel, tous les juges ònt été appelés par Dieu au gouvernement des affaires publiques. Voilà, M., les vrais principes: Voilà la vraie légiſlation. Tout pour Dieu, tout par Dieu, tout à Dieu.

Ainſi, M., tout ce que vous avez avancé ſur la forme du gouvernement des juges eſt contredit par l'hiſtoire ſainte. Vous n'êtes ni plus juſte, ni plus modéré dans la ſortie que vous faites contre la royauté, & votre plume diſtille ſur elle le plus noir poiſon. Vous ne vous contentez pas de renforcer le diſcours de Samuel aux Hébreux, qui les prenoit par l'endroit ſenſible, & leur démontroit combien la monarchie ſeroit plus ſévère & plus diſpendieuſe, que le gouvernement fraternel des juges. Que d'efforts réunis, que de traits raſſem-

---

*Et clamaverunt ad Dominum qui ſuſcitavit eis ſalvatorem & liberavit eos, Othoniel videlicet... fuit in eo ſpiritus Domini.*

*Apparuit ei angelus Domini & ait Dominus tecum virorum fortiſſime... Vade in hac fortitudine tuâ & liberabis Iſraël de manu Madian. Scito quod miſerim te.*

blés pour la rendre odieuſe ! Tantôt vous lancez un ſarcaſme amer.

» Le ſceptre eſt ſi bien façonné pour devenir dans la » main d'un tyran, le baillon du peuple ».

Expreſſion baſſe & triviale, qui veut faire image, & qui n'en fait aucune ; parce qu'il ſeroit impoſſible d'en rendre l'idée dans un tableau. Comment le ſceptre pourroit-il être tout-à-la-fois dans la main d'un tyran & dans la bouche du peuple, pour lui ſervir de baillon ? Tantôt vous exagérez les crimes des Rois.

» Iſaïe fut ſcié par Manaſſès, & Zacharie égorgé par Joas ».

Quelle horrible peinture ! Ne croit-on pas voir deux bourreaux, l'un armé d'une ſcie, & l'autre d'un couteau tout dégoutant de ſang, immoler chacun leur victime ? Vous ne vous bornez pas à reprocher à ces deux Rois coupables l'ordre cruel du ſupplice des prophètes ; vous les en repréſentez eux-mêmes, comme les infâmes exécuteurs. Ici vous avez l'art de taire tout ce qui pourroit nuire à votre but. Car, je vous le demande, M., pourquoi, par une réticence perfide, cachez-vous le vrai moteur, qui place le premier Roi ſur le thrône, & qui l'en renverſe, quand il eſt infidèle ? Pourquoi n'avouez-vous pas de bonne foi, que Saul, avant que le ſort lui eût déféré la couronne, fut choiſi par Dieu ainſi que David, & que l'un & l'autre reçut de

Samuel l'onction ſainte ? C'eſt que ces faits évidens n'auroient pas flatté le peuple ſouverain que vous voulez careſſer.

---

» Ainſi par la volonté du peuple & avec l'approbation » du ciel, la famille de Saul fut dégradée du thrône ».

---

Il faut être juſte, M., vous procédez ſuivant vos principes ; c'eſt le peuple qui ordonne, le ciel ne fait qu'approuver. Le ciel, quand il s'agit des droits du peuple, eſt bien fait pour être en ſecond. Malheureuſement pour vous, ce beau ſiſtême, que vous voulez appuyer ſur l'Hiſtoire ſainte, ne cadre nullement avec elle. Ce n'eſt point le peuple, c'eſt Dieu lui-même qui réprouve Saul. Vous avez déſobéi au Seigneur, lui dit Samuel ; le Seigneur vous rejette. Vous n'êtes plus le Roi qu'il a choiſi pour règner ſur
Reg. 1. c. 15. 23. Iſrael.

A quel propos introduiſez-vous ici la famille de Saul ? Dieu n'avoit point promis que la couronne paſſeroit à ſa poſtérité.

Ce n'eſt pas non plus, M., *par la volonté du peuple*, qu'Athalie fut immolée *à la liberté publique.* Tout le monde ſçait que le grand Prêtre Joïada ſoutenu des Lévites & des chefs des familles diſtinguées eut ſeul la gloire d'arra-

---

*Pro eo ergo quod abjeciſti ſermonem Domini, abjecit te Dominus ne ſis rex.*

cher le ſceptre des mains d'une femme idolâtre & voluptueuſe, & de le rendre à l'héritier légitime. Ce projet, qui n'étoit pas de nature à être confié à un peuple indiſcret & volage, ne fut connu de lui qu'à ſon entiére exécution.

On eſt tenté de rire, quand vous peignez les prophètes ſous l'emblême de ces hommes rares & extraordinaires, *qui font entendre la raiſon de Dieu & des ſages, qui élèvent au milieu des clameurs du vice & de l'impoſture, la voix du génie & de la liberté.* Quoi, M., prétendez-vous atteindre juſqu'à leur hauteur, ou les ravaler juſqu'à votre néant? Qui ne ſçait que le génie des prophètes n'eſt autre choſe que l'inſpiration divine? Voudriez-vous les en priver, ou la partager avec eux? car vous avez auſſi, ſi l'on veut vous en croire, fait entendre la raiſon de Dieu & des ſagès; vous avéz élevé la voix du génie & de la vérité, au milieu des ſecouſſes terribles qui nous ont agités.

Et cet élan giganteſque, auquel vous vous livrez, quand vous voyez le peuple, ſe reſſaiſir de ſa force & de ſon autorité, n'eſt-il pas auſſi marqué au coin du ridicule?

« Le peuple, quand il manque de lumiere & méconnoît » ſes droits, n'a plus rien de l'homme, c'eſt un troupeau » que ſes maîtres dévorent. Mais auſſi quand il vient à ſe reconnoître, à reprendre ſa puiſſance, à recouvrer le ſentiment de ſa céleſte origine, il ſe lève tout-à-coup & tout » entier avec la force de Dieu, & il anéantit ſes deſpotes.

Ah ! M., ſongez-vous aux horreurs que vous préconiſez? Et, pouvez-vous, je ne dis pas ſeulement les contempler d'un œil ſérein, mais les juſtifier, mais les attribuer à la force de Dieu? Quoi ! toutes les fureurs d'un peuple cannibale, les ravages, les incendies, les aſſaſſinats, les tortures les plus monſtrueuſes ſeroient l'ouvrage de ſa toute puiſſance. Quel affreux blaſphême ! Pour vous réfuter, M., une ſimple parodie ſuffit. Je retourne votre propoſition en ſens contraire, & ainſi retournée, elle eſt auſſi vraie qu'elle étoit fauſſe auparavant. Tant ſont juſtes les idées qu'elle exprime ! « Quand un peuple manque de lumiéres, » & qu'il exagére ſes droits, il n'a plus rien de » l'homme, c'eſt un troupeau qui dévore ſes maî- » tres. Mais auſſi, quand il vient à ſe reconnoître, » à reprendre ſon ſang froid, à recouvrer le ſen- » timent de ſa céleſte origine, & de ſa bonté na- » turelle, il s'abaiſſe tout à coup & tout entier » avec la crainte de Dieu, & il tombe aux pieds » des Rois ſes bienfaiteurs ».

Je viens de retracer, M., la plupart des faits que vous avez empruntés de l'ancien Teſtament, & j'ai fait voir juſqu'à quel point vous les avez dénaturés. La pudeur & la bonnefoi, ces ſentimens, qui vous ſont ſi naturels & ſi précieux, vous forceront de convenir que la ſuppoſition ne pouvoit aller plus loin, puiſque votre diſcours eſt en contradiction manifeſte avec les livres de

Josué, des Juges & des Rois. Je vais continuer d'en suivre exactement le fil, & voir si vous avez cité le Nouveau Testament avec plus de fidélité.

Avant vous, M., personne ne s'étoit douté que la doctrine & les actions de l'homme Dieu n'aboutissent qu'à prouver d'une maniére *plus grande & plus sensible* la liberté du peuple, & *l'entière libération des humains de tout genre d'oppression*. Personne même n'avoit soupçonné que la liberté fût d'un si haut prix dans la morale chrétienne. Cette découverte vous étoit réservée. Je fatiguerois votre patience & j'épuiserois la mienne, si je m'attachois à relever toutes les inexactiudes dont fourmille cette partie de votre sermon, je n'en saisis que les plus grossiéres.

» Dieu a paru lui-même.... & il a choisi pour cette ma- » nifestation l'époque.... où tous les pays étoient gouver- » nés par des tyrans.... Le Dieu homme fut dès les pre- » miers jours de son apparition sur la terre persécuté par » les tyrans ».

Et cependant, M., ce vengeur de la liberté, cet ennemi formidable des tyrans, se courbe tout entier sous le joug qu'on lui impose. On le voit payer exactement ce qu'on exige de lui & fuir plutôt que de résister. Il ne lui échappe ni plaintes, ni murmures! Et de cette conduite purement passive, vous en tirez un argument invincible

en faveur de la liberté. Oh la ſagacité merveilleuſe !

---

» Il marqua le point de ſa premiere adoleſcence par un
» acte ſolemnel de mépris pour les faux docteurs, qui abru-
» tiſſent par les inſtructions du fanatiſme & du menſonge
» l'eſprit des jeunes hommes..... Il confondit ces deſpotes
» orgueilleux de la doctrine dans leur impoſture. Il dé-
» montra qu'il ne falloit céder à leur enſeignement, que
» lorſqu'il étoit conforme à la droite raiſon, &c ».

---

Maximes execellentes, maximes dignes des Ambroiſe, des Auguſtin, des Chriſoſtôme, puiſqu'elles ſoumettent à la cenſure d'une jeuneſſe bouillante la doctrine de ceux qui l'inſtruiſent! Cependant vous le dirai-je, M.? J'ouvre l'évangile : j'y cherche le trait d'hiſtoire, qui provoque votre ſainte fureur, & je n'y trouve pas un ſeul mot contre ces docteurs de la loi dont vous faites un portrait ſi hideux. » Ses parens le trou-
» verent dans le Temple aſſis au milieu des doc-
Luc II. 46. 47. » teurs, occupé à les entendre & à les interroger.
» Et tous ceux, qui l'écoutoient, admiroient la
» ſageſſe de ſes réponſes ».

Eh bien, M., ces maîtres de la loi n'étoient-

---

*Invenerunt illum in templo ſedentem in medio doctorum audientem illos & interrogantem eos. Stupebant autem omnes, qui eum audiebant ſuper prudentiâ & reſponſis ejus.*

ls pas du nombre des admirateurs de J. C.? Pourquoi, de votre pleine puiſſance & autorité, en faites-vous des impoſteurs, des corrupteurs de la doctrine?

» Il s'aſſecie, dans la claſſe laborieuſe du peuple, des » hommes ſimples & droits : voilà ſes Apôtres ».

Matthieu, qui étoit aſſis à un comptoir, où il recevoit les impoſitions publiques, Matthieu, qui fit à J. C. un brillant feſtin, étoit-il bien de la claſſe laborieuſe du peuple? Et Saint-Luc, médecin de profeſſion; je le cite, quoiqu'il n'ait point été appellé par J. C. à l'apoſtolat, parce que ſelon quelques-uns il étoit un de ſes Diſciples, & qu'il accompagna St-Paul dans ſes courſes & ſes travaux apoſtoliques, St-Luc, le rangez-vous auſſi parmi les Plébéiens? Mais l'euſſent-ils été l'un & l'autre, vous le ſçavez, M., & vous l'avez ſans-doute plus d'une fois annoncé à vos auditeurs; ſi J. C. ramaſſa ſur les ſables de la mer de pauvres pêcheurs pour annoncer ſon évangile, ce n'étoit point, comme vous l'inſinuez, par prédilection pour la claſſe laborieuſe du peuple. Cette prédilection eût été indigne de l'homme-Dieu, qui, ſelon l'Apôtre, ne fait acception de perſonne. C'étoit pour confondre la force par la foibleſſe, la ſageſſe par la folie, la ſcience par l'inhabileté, la grandeur par le néant. C'étoit ſur-

Mat. IX. 9.

Luc V. 19.

Ad Cor. I. C. I. V. 27, &c.

tout, pour prévenir les vaines prétentions de l'amour propre, & l'empêcher de s'attribuer l'œuvre de Dieu.

» Il guérit les malades du peuple ».

J'en conviens, M., & le nombre de ces guérisons miraculeuses, qui font tant d'honneur à
Joan. IV. 4. 5. son humanité, fut prodigieux : Mais ce jeune prince qui se mouroit à Capharnaum, mais la
Matt. IX. 23. fille de Jaïre, un des chefs de la synagogue, à laquelle il rendit la santé & la vie; mais la veuve
Luc VII. 11. de Naïm, dont il rappelle le fils à la lumiere;
Luc VII. 2. mais le Centenier, dont il recompense la foi vive & active, en guérissant la paralysie de son escla-
Joan. XI. 20. ve, mais Lazare, riche habitant de Béthanie, qu'il ressuscite, à la priére de sa sœur, ne prouvent-ils pas, que ses bienfaits ne s'étendoient pas seulement sur la classe laborieuse du peuple?

» Il ne parle son langage consolateur qu'aux hommes » du peuple ».

Assertion exclusive, démentie par l'écriture. Il honore de sa présence la maison & la table d'un Pharisien, des plus distingués de sa secte, il lui
Luc XIV. 1. &c. parle avec autant de douceur que de cordialité, & lui donne les plus hautes espérances pour l'éternité bienheureuse. Il accorde le même honneur à Zachée, financier opulent; il lui assure qu'il a trouvé la voie du salut avec toute sa mai-

fon, & qu'il eſt devenu un véritable enfant Luc.XIX. 8. 9.
d'Abraham. A-t-il jamais tenu un diſcours plus
tendre & plus onctueux ?

« Il nourrit dans les déſerts par ſes ſecrets divins, la
» multitude du peuple ».

Secrets divins ! Etrange maniére de déſigner les miracles ! Voulez-vous faire un Magicien de Jeſus-Chriſt ?

» Il meurt pour la démocratie de l'univers ».

Que veut dire cette expreſſion ? Qu'il ne meurt que pour les hommes de la claſſe du peuple, répandus dans l'univers ? C'eſt une erreur juſtement flétrie par l'égliſe. Qu'il meurt pour tous les peuples de l'univers ? Alors la propoſition n'a plus qu'un ſens vague, inſignifiant, contraire même à votre but, M., puiſque la démocratie ainſi entendue comprend non-ſeulement toutes les ariſtocraties, mais toutes les claſſes & tous les individus.

« Il pleure ſur ſa patrie, qui s'eſt laiſſée donner des fers
» par les Romains, & qui ſe verra bientôt écraſée par les
» derniers fléaux de leur deſpotiſme. Il accuſe la lâcheté
» de ſes concitoyens, qui n'ont pas voulu ſe réunir à ſa
» voix, comme les pouſſins ſe raſſemblent ſous les aîles
» maternelles, pour échapper au Vautour prêt à les dé-
» vorer ».

*Il accuſe la lâcheté de ſes concitoyens, qui n'ont*

*pas voulu se réunir à sa voix.* Ah! M., y pensez-vous?
Matt. XXIII.37. Allez vous transformer J. C. en général d'armée? Il pleure sur sa patrie. Il lui reproche d'égorger les prophètes, & des les écraser sous une grêle de pierres. Il lui reproche de ne pas connoître les momens heureux où Dieu veut verser sur elle des graces
Luc XIX. 44. abondantes. C'est au meurtre des prophètes, c'est au mépris des graces qu'il attribue sa ruine entiére; mais nullement à la lâcheté de ses habitans. Vous prêtez habilement vos idées à J. C.

---

» Mais J. C., dit-on, reconnut la puissance du souverain Pontife, des Juifs & du préfet des Romains... Grand aveu, s'écrient les tyrans, & les esclaves qui plient l'Evangile à leur orgueil, ou à leur stupidité ».

---

Lisez, M., un auteur qu'on ne peut accuser d'orgueil ou de stupidité, sans être soi-même un fanatique. Lisez le judicieux Fleury, sur les mœurs des chrétiens, vous y trouverez en termes formels, ce sentiment que vous proscrivez avec tant de hauteur. « Etant interrogé juridiquement, » J. C. répondit à ses juges, suivant ce qui étoit » de leur compétence; au Pontife sur sa qualité
P. 23. In-12. » de Christ & de fils de Dieu; à Pilate sur celle » de Roi. Il déclara que son royaume n'étoit » point de ce monde; & par conséquent que sa » doctrine ne changeoit rien à l'ordre des choses » humaines.

» Ses

» Il n'est pas vrai qu'il respecte l'autorité usurpée du » grand Prêtre ; il lui demande, au contraire, avec une » haute liberté, de quel droit il l'interroge. Il lui répond » avec un tel accent de sainte indépendance ».

Je suis fâché de vous le dire, M., vous détournez encore ici le sens de l'écriture. J. C. n'objecte point au Grand Prêtre son incompétence, mais l'inutilité de son interrogatoire. Il ne lui dit pas, comme vous le prétendez, de quel droit m'interrogez-vous? Qui vous en a donné le pouvoir? Mais pourquoi m'interrogez-vous? Qu'est-il besoin de m'interroger? En effet, M., le Grand Prêtre interrogeoit J. C. sur sa doctrine & sur ses disciples. « Ma doctrine, lui répond J. C., a » toujours eu la plus grande publicité. Je l'ai en» seignée dans le Temple, dans la synagogue, » en présence de tous les juifs. Je n'ai jamais cher» ché les ténèbres. Pourquoi m'interrogez-vous? » Interrogez ceux qui m'ont entendu, qu'ils ren» dent témoignage de mes préceptes. Joan. XVII. 20.

Il n'est donc pas *démontré que la vraie religion est conforme aux principes de la vraie liberté*; c'est-à-dire, de la liberté dont vous êtes l'apôtre. La vraie religion, en effet, ne prêche que soumission, obéissance, humilité, contrainte, abnégation, & J. C. son fondateur, est un modèle parfait de toutes ces vertus. Vous avez beau vous agiter; vous avez beau tourmenter les textes de

l'écriture, & les forcer. Il eſt facile de rétablir leur ſens naturel, & de confondre une interprétation, qui lui eſt évidemment oppoſée.

Votre ſeconde partie eſt compoſée de piéces ſi diſparates, qu'il ne faut rien moins que toute votre ſagacité pour les rapprocher & les unir. *Vous avancez d'abord que la religion chrétienne fait une loi poſitive de réſiſter aux tyrans d'une maniére indéfinie. Delà vous paſſez, je ne ſçais comment, à examiner quels ſont les devoirs & les droits des évêques; en quoi conſiſte l'infaillibilité de l'égliſe, & la ſupériorité des évêques ſur les prêtres. Vos moyens n'en imposeront qu'aux ignorans; les hommes inſtruits n'y trouveront que des objections uſées, que des erreurs puiſées dans les égouts du ſchiſme & de l'héréſie, & que vous vous efforcez de rajeunir par les graces d'un ſtyle plus ampoulé que brillant. La diſcuſſion fera mieux ſentir, juſqu'à quel point ces reproches ſont fondés.

---

» Aſſurément ni les Apôtres, ni aucun être doué de rai-
» ſon, & animé de vertu, n'ont pu entendre que la tyran-
» nie & l'injuſtice fuſſent reſpectables & conformes aux
» *intentions* du pere de la nature humaine.... Si la vo-
» lonté générale, reconnoiſſant que ſes agens la fauſ-
» ſent ou la violent, ſe manifeſte elle-même haute-
» ment par la voix publique alors... Cette organiſa-

» ſation nouvelle de l'état eſt l'intention préciſe de
» Dieu & l'ordination proſitive de la providence.
» Voilà ſi évidemment la doctrine renfermée dans les
» principe des Apôtres, & des premiers diſciples du chriſ-
» tianiſme, &c. »

---

Sans doute, M., que le pere de la nature humaine vous a ſpécialement informé de ſes intentions ; car les Apôtres, qui n'étoient pas à beaucoup près auſſi bien que vous dans ſa confidence, ont tenu un langage parfaitement oppoſé
» Obéiſſez, diſent-ils, aux rois & aux puiſſan-
» ces en vue de Dieu. Rendez-leur le reſpect &
» l'honneur, qui ſont dus à l'élévation de leur
» rang. Payez-leur exactement le tribut & l'im-
» pôt ; ſoyez auſſi ſoumis à ceux qu'ils rendent
» les dépoſitaires de leur autorité. Exécutez mê-
» me les ordres qui ſeroient dictés par une hu-
» meur difficile & fâcheuſe. Non-ſeulement la
» néceſſité, la crainte vous font une loi de cette
» ſoumiſſion ; mais la conſcience elle-même vous
» en fait un devoir.» Telle eſt la doctrine que les

---

*Subditi eſtote.... propter Deum ſive Regi, quaſi præcellenti, ſive ducibus tanquam ab eo miſſis.... Et ideò neceſſitate ſubditi eſtote, non ſolùm propter iram, ſed etiam propter conſcientiam, ideò enim & tributa præſtatis.* 1. Pet. 2. N. 13. Rom. 13. V. 4

Apôtres ont enseignée & que les chrétiens ontpratiquée sous le règne de leurs persécuteurs les plus acharnés, sous les règne des Néron, des Domitien, des Dioclétien, &c. trouvez-y un seul mot qui favorise la votre. Certainement les Apôtres & les premiers chrétiens étoient aussi bien que vous, M., doués de raison, & animés de vertu; cependant, bien loin de discuter, si la tyrannie étoit où non respectable en elle-même, ils se firent un devoir de respecter la puissance dont elle étoit armée; parce que, lors même qu'elle sévissoit contre eux, lorsqu'elle ne se signaloit que par des barbaries & des injustices, dont ils étoient les victimes, ils la regardoient comme l'ordre de la providence, & l'instrument cruel, mais salutaire, dont elle se servoit pour les sanctifier au milieu des flammes & des supplices.

Un orateur qui vous a précédé dans la carriére de l'éloquence, & dont vous devez respecter l'autorité, M. l'abbé Torné a consacré un discours entier à prouver la fidélité due aux souverains. Il expose les principes de la foi & il en tire des conséquences, qui détruisent vos assertions. « Si les Juifs dans un transport d'amour & » de reconnoissance, dit-il, veulent élever Jesus-» Christ sur le trône, il s'enfuit sur la montagne, » & condamne ainsi tout-à-la-fois l'usurpateur, » qui abuse de la bienveillance du peuple, & le » peuple infidèle qui cherche à changer de maître.»

Dans cette citation qui n'eſt qu'une traduction littérale de l'évangile, n'y découvrez-vous point, M, la ruine de vos dogmes? n'y remarquez-vous point, que la volonté générale, lors même qu'elle ſe manifeſte par la voix publique, & qu'elle tend à donner à l'état une nouvelle organiſation, n'eſt pas toujours l'intention préciſe de Dieu, & l'ordination poſitive de ſa providence.

» Ménagèrent-ils la tyrannie tous ces hommes divins?
» dont nous honorons l'invincible courage? Quand on vou-
» loit leur interdire la liberté de leur penſées & de leurs
„ actes religieux, ſe ſoumirent ils à ce deſpotiſme impie?»

Hé, M., quelle mépriſe eſt la vôtre? Eſt-ce votre cauſe, ou la notre que vous défendez. C'eſt à nous, malheureux non-conformiſtes, à nous à qui les temples & les autels ſont interdits, de réclamer la liberté de profeſſer la foi & de produire des actes religieux. Il s'agiſſoit de réſiſter aux tyrans dans la reſtauration de la ſociété, dans l'organiſation nouvelle de l'état, c'eſt-à-dire en bon françois, il s'agiſſoit de les détrôner; &, par une confuſion qui vous eſt familiére, vous parlez du droit de rendre un témoignage public à ſa croyance.

A ce diſcours, qui n'eſt que d'imagination, je vais ſubſtituer quelques traits de l'apologie que Tertullien fit des premiers Chrétiens. Vous ver-

rez s'il prêche, s'il justifie, comme vous, la nécessité de lutter contre les tyrans, & de les dépouiller de leur puissance. « Combien de cruau-
» tés exercez-vous contre les chrétiens, dit-il
Fleury t. 2. 29. » aux Gouverneurs des provinces? qu'avez-vous
» remarqué que nous ayons jamais fait, pour nous
» venger de tant d'injustices? .... Une seule nuit
» avec quelques flambeaux pouvoit nous satis-
» faire abondamment; s'il nous étoit permis de
» rendre le mal pour le mal, & si nous voulions
» nous déclarer ouvertement vos ennemis, man-
» querions-nous de forces & de troupes? Les
» Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes,
» ou quelque nation que ce soit, est-elle plus
» nombreuse que toutes les nations du monde?...
» Ne serions-nous pas bien propres à la guerre,
» même à forces inégales, nous qui nous faisons
» tuer si volontiers? » Sont-ce là des destructeurs des tyrans, toujours armés pour les annéantir? De quel front imputez-vous aux premiers chrétiens des dispositions qu'ils ont toujours abhorrées?

Vous terminez le discours que vous mettez dans la bouche des martyrs par un portrait de Julien, qui n'étoit point,

---

» Un philosophe, mais un sophiste; point un adorateur
» de la raison, mais un fanatique idolâtre; point un vrai
» tolérant, mais un perfide persécuteur; point un sage,
» mais un fourbe; point un homme, mais un tyran ».

Je ne vois pas pourquoi, vous vous déchaînez ſi fort contre Julien. Il a tant de traits de reſſemblance avec vous, M., & tous les apologiſtes de la révolution, que vous devriez, ce me ſemble, le traiter avec plus d'indulgence. *Il n'étoit point un philoſophe mais un ſophiſte.* Ah! M., ôtez les ſophiſmes de votre diſcours, il n'y reſtera que des fauſſetés évidentes, & des injures atroces. *Point un adorateur de la raiſon, mais un fanatique idolâtre.* Quelle raiſon refuſoit-il d'adorer? Eſt-ce la raiſon humaine? foible & bornée, elle n'a point de droit à un pareil hommage. Eſt-ce la raiſon univerſelle de Spinoſa? Elle n'eſt reconnue que par les Athées, & perſonne ne l'adore. *Julien fanatique!* Hé pourquoi? Eſt-ce pour avoir dépouillé les égliſes de leurs biens? Pour avoir interdit aux chrétiens les charges publiques, les fonctions honorables de l'enſeignement & du barreau? Par ces privations, vous le ſçavez, il vouloit leur faire pratiquer la pauvreté & la ſimplicité évangélique. Ce motif ſi pur ne trouvera-t-il point grace devant vous, M., qui exaltez

» Un régime pleinement catholique, d'où l'on bannit
» l'opulence & tous ſes vices, l'orgueil & toutes ſes pré-
» tentions »?

Eſt-ce pour avoir rempli le miniſtére du ſouverain pontife dans les cérémonies payennes & fait tous ſes efforts pour effacer le caractére

de ſon baptême avec le ſang des ſacrifices ? Mais trouvez-vous plus de fanatiſme à préſider aux rits ſuperſtitieux du paganiſme qu'aux miſtifications des illuminés, qu'aux oracles de la bouche de fer ? *Point un vrai tolérant, mais un perſide perſécuteur.* Bien loin d'arracher les évêques de leurs ſiéges, les prêtres de leurs autels, les cénobites de leur ſolitude, il rappella tous ceux que Conſtance avoit exilés pour les affaires de Religion : & toutes ſes vexations furent colorées de quelque prétexte étranger au chriſtianiſme... *Point un homme, mais un tyran.* Apprenez-nous comment l'on peut être un tyran ſans être homme.

---

» L'impiété brûlante auſſi, ſous ſon front de glace, de
» tous les feux de l'intolérance & du deſpotiſme peut déifier
» ce monſtre »

---

Quoique vous proteſtiez ſans ceſſe de votre tolérance univerſelle, vous brûlez auſſi des feux de l'intolérance, vous exercez auſſi le deſpotiſme le plus abſolu, mais ce n'eſt pas certainement ſous un front de glace; rien en vous n'eſt froid & glacé ? Mais, ſi Julien étoit moins fougueux, faut-il montrer tant d'aigreur contre lui ? Faut-il lui refuſer les honneurs de l'apothéoſe ? Il a trop bien mérité de votre ſecte, pour qu'on lui épargne au moins l'odieuſe qualification de monſtre.

» La ſainte liberté l'abhorre, —. & le dévoue.... au » mépris des ſiècles & de l'éternité ».

Plaiſant ſupplice, que le mépris dans l'éternité malheureuſe ! Les Julien, & tous les perſécuteurs des vrais fidèles auroient bien à déſirer qu'il n'y en eut pas de plus cruel.

J'omets ici bien des réflexions, pour m'attacher à vos définitions théologiques. *Quels ſont les paſteurs légitimes ? Ceux que les freres ont librement élus.* Il ne ſuffit pas, M., que les freres faſſent librement l'élection d'un paſteur, il faut encore que l'égliſe l'approuve, & qu'elle donne au ſujet élu l'inſtitution canonique. Il faut que la forme de l'élection elle-même ſoit canonique & autoriſée par l'égliſe.

*Quels ſont leurs droits*, des paſteurs légitimes ? *C'eſt de préſider les aſſemblées, d'en recueillir les croyances, d'en publier la doctrine, &c.* Et dans cette longue énumération, pas un ſeul mot, qui inſinue, qui laiſſe entrevoir leur juriſdiction ſpirituelle. Car on peut préſider une aſſemblée, en recueillir les ſuffrages, &c., quoiqu'on n'ait ſur elle aucune autorité. Pas un ſeul mot qui inſinue, qui laiſſe entrevoir le droit d'enſeigner les vérités éternelles du ſalut. Tout ſe borne à publier la doctrine des aſſemblées des freres. Vous convenez, il eſt vrai, dans votre lettre paſto-

torale, *que ce ne sont pas les fidèles qui ont la mission de l'enseignement dans l'église.* Ah! M., quel aveu! quoi! l'éclat de la mitre, dont vous êtes décoré, vous auroit-il fasciné les yeux, vous feroit-il trahir les principes de votre secte? Mais non, vous lui êtes toujours fidèle. En accordant l'enseignement public aux évêques, vous en réservez l'inspection, la censure aux simples fidèles.

» Les ministres élus, ou reconnus librement par le
» peuple, & consacrés par la divinité pour instruire....
» sont comptables au peuple de l'exercice de cette mission
» sacrée. Dès que leurs instructions s'ecartent de la foi re-
» çue par la généralité des freres.... Aussitôt leur autorité
» manque avec la confiance publique ».

Voilà donc les évêques subordonnés, dans l'enseigement de la foi, aux simples fidèles. Voilà les évêques déposés par les simples fidèles pour leur enseignement. Luther a-t-il poussé plus loin ses dogmes & ses prétentions?

Je ne vous suiverai point, M., dans les violentes déclamations auxquelles vous vous abandonnez contre les évêques, dans la guerre opiniâtre que vous leur faites livrer aux maximes de J. C., sans songer que, même dans ces derniers temps, plusieurs ont été parmi eux des modèles d'abnégation & d'humilité. Il falloit bien justifier leur dépouillement & l'usurpation

de leurs ſucceſſeurs. La calomnie vous tient lieu de preuves. Vous êtes sûr que mille échos la répéteront ſans examen & ſans ſcrupule. Mais comment pouvez-vous, M., leur attribuer ce langage ridiculement odieux & tyrannique ?

---

» Nous prendrons même, comme en dériſion de l'hum-
» ble doctrine (de J. C.), le titre emphatique de gran-
» deur ».

---

Citez-nous un mandement, un acte de quelque nature qu'il ſoit, où les évêques ayent pris le titre de *Grandeur*. On a pu les en gratifier; jamais ils ne l'ont exigé : jamais aucun d'eux ne ſe l'eſt arrogé. Le ſouverain pontife, leur chef, n'en connoît d'autre que le titre modeſte de *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. Vous-même, M., on peut vous placer après le ſouverain pontife : vous ſouffrez qu'on vous Monſeigneuriſe, vous n'en faites pas un devoir.

---

» Nous ſerons plus que des rois dans le presbytére.
» Nos arbitraires volontés, nos ordres abſolus ſeront des
» loix ſuprêmes ».

---

Avez-vous donc oublié les appels, comme d'abus portés contre leurs ordonnances aux cours ſouveraines.

---

» Qu'on ne nous demande point de raiſon des vexa-
» tions, qu'il nous plaira d'exercer ſur les ſimples prêtres.

» Ils dépendent de nous ; qu'ils rampent dans la pouſſiére ;
» s'ils ont l'audace d'élever la voix, qu'ils périſſent dans
» les cachots ».

---

Je vous entends, M., vous êtes tourmenté par je ne ſais quelle réminiſcence. Mais de bonne-foi, ſi pour ſauver les mœurs & la réputation d'un prêtre diſſolu, les évêques, de concert avec la puiſſance ſéculiére, lui aſſignoient une retraite dans une aſyle impénétrable aux ſéductions du vice ; ſi pour le corriger, autant que pour le dérober à de juſtes pourſuites & à l'éclat ſcandaleux d'une procédure publique, ils le confioient, pour quelque temps aux vénérables miſſionnaires de St-Lazare, & vous ſavez, M., que ces cas ne ſont pas métaphyſiques, cette conduite, qu'inſpire le zèle & la charité, ne ſeroit-elle à vos yeux, qu'une vexation exercée par le deſpotiſme?

J'arrive, M., à l'endroit de votre diſcours, où vous traitez de l'autorité de l'égliſe ; & comme cette queſtion intéreſſante eſt auſſi agitée dans votre lettre Paſtorale, & que les principes de vos deux productions ſont abſolument les mêmes, vous ne trouverez pas mauvais que je les rapproche l'une de l'autre, afin de mieux ſaiſir l'enſemble de votre doctrine.

Vous comparez l'égliſe à un corps civil & républicain, & vous prétendez qu'elle ſe gouverne par les mêmes règles.

« L'églife, ou affemblée fpirituelle, doit-être encore
» plus que l'églife ou affemblée civile, régie par la raifon
» commune, dont la pluralité des fuffrages fixe définitive-
» ment toutes les loix ».

Et afin qu'on ne s'y méprenne pas, & qu'on n'accorde pas aux évêques le droit exclufif de porter ces fuffrages importans, vous définiffez vous-même l'églife : vous partez de ce texte de l'évangile : *celui qui n'écoute pas l'églife, regardez-le comme un payen & un publicain*,

« Que les ennemis de la régénération nationale, dites-
» vous, citent toujours en faveur de leur oppofition infen-
» fée, ( quoiqu'il les condamne ). Qu'eft-ce donc que
» l'églife au fens de ces hommes aveuglés par les habitu-
» des d'une domination tyrannique dans les chefs, & d'une
„ fervitude paffive dans les fidèles ?

( Notez qu'il s'agit de l'églife qu'il faut écouter, de l'églife enfeignante ).

« N'eft-ce que l'affemblée des maîtres ? Mais il n'y a de
„ maîtres, felon l'évangile, que J. C. même ; c'eft-à-dire,
„ l'éternelle raifon „.

Voilà le droit d'enfeigner, le droit de juger enlevé d'un feul trait aux évêques.

„ Et c'eft parce que cette raifon, qui fe communique
„ felon diverfes mefures à tout homme venant au monde,
„ doit être l'unique fouverain du genre humain, pour
„ toute efpèce d'inftitution, que c'eft la majorité des

„ consentemens qui peut seule établir l'autorité légitime
„ sur la terre „.

---

Si certains curés retrouvoient ici l'*éternelle raison qui se communique selon diverses mesures à tout homme venant au monde*, ils pourroient bien soupçonner quelques-uns des mystéres annoncés dans la bouche de fer. Pour moi, qui ne suis pas initié à ces mystéres, je me contente d'observer que tout homme ayant une portion de l'éternelle raison, est par là même dans votre systême, juge & docteur dans la foi, & que son consentement entre dans la majorité des consentemens, ou suffrages, qui peut seule établir l'autorité légitime.

Mais à ce compte l'infaillibilité de l'église n'est plus appuyée sur les promesses de J. C. : ce n'est plus, parce qu'il lui a juré d'être avec elle jusqu'à la consommation des siécles : ce n'est plus, parce qu'elle est la colonne & le fondement de la vérité : ce n'est plus, parce que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contr'elle, qu'il faut respecter ses décrets, & les observer avec une fidélité inviolable. C'est parce que chacun de ses membres concourt de ses qualités naturelles, concourt des lumiéres de *la raison* qui lui a été *communiquée en venant au monde*, à ses décisions, comme il concourroit aux décrets de *toute espèce d'institution*. En vérité, M., l'on ne peut lever le

masque plus hardiment. Vous ne faites plus de l'église qu'une société purement humaine ; & l'assistance du Saint-Esprit n'est plus qu'une pieuse rêverie, qu'il faut laisser à la crédulité populaire.

L'église une fois définie, vous considérez son autorité, soit qu'elle soit dispersée, soit qu'elle soit assemblée dans les conciles généraux. Dans l'un & l'autre cas, vous la faites dépendre du consentement du peuple.

---

» Si nous passons à l'examen de l'autorité (des pasteurs) Lett. Past.
» nous ne la voyons émanée de Dieu, que lorsqu'elle est
» conforme à la pluralité des sentimens, des croyances,
» & des adhésions des fidèles ».

---

C'est ainsi que vous prononcez sur l'église dispersée.

---

» Sans-doute l'église catholique est infaillible, & il faut
» qu'elle le soit évidemment par l'assistance de l'esprit de
» vérité, puisque les évêques dans les conciles n'ont pas
» abrogé une seule parole de ce livre sacré, dont toutes
» les paroles les condamnent. Oui, elle est infaillible,
» parce qu'il a bien fallu porter dans ces assemblées solem-
» nelles, la croyance des églises, & que les églises aux-
» quelles l'esprit de Dieu préside, en dépit de l'immo-
» ralité de leurs chefs, n'auroient pu approuver uni-
» versellement des décisions contraires à la volonté géné-
» rale des freres. Oui, elle est infaillible, car la voix du
» peuple s'y fait entendre par des organes qu'il démenti-
» roit, s'ils osoient le trahir ».

---

Tel eſt le jugement que vous portez des conciles généraux.

Vous ne tariſſez point en injures. Il ſembleroit à vous entendre que les évêques ſe ſont tourmentés dans les conciles, pour abroger les maximes de l'écriture. Vous oſez leur reprocher l'immoralité de leur conduite. Ah! M., un tel reproche peut-il être plus déplacé que dans votre bouche? Mais ſectateur fidèle de Luther, de Zuingle & de Calvin, vous marchez évidemment ſur les traces des hérétiques: forcés de reconnoître dans l'égliſe une autorité ſûre & irréfragable, qui ne peut, ni enſeigner, ni même admettre & ſouffrir l'erreur, ils ont mieux aimé attribuer cette infaillibilité à la multitude des chrétiens en général, qu'au corps épiſcopal en particulier. C'eſt ainſi que M. A. de Dominis vouloit concilier les principes de Jacques I^er^, avec ceux de l'égliſe catholique, & qu'il encourut la cenſure du Saint-Siége & de la Sorbonne. Vous qui vous récriez ſi fort contre les Rois, tyrans des opinions, vous ne rougiſſez pas d'adopter la doctrine de ceux qui ont ſervi d'inſtrument à leur tyrannie, d'enchérir même ſur cette doctrine.

Lib. I. c. 12. n. 42. de Rep. Eccléſiaſt.

» A Seleucie, à Rimini... La majorité des évêques *de* » *toutes les catholicités*, mentit pour plaire à un tyran. Mais » les fidèles criérent de toute part. ».

« Que

« Que de fauſſetés dans ce peu de mots! Il ſemble que vous vous faſſiez un mérite des erreurs & des bévues les plus groſſiéres. *La majorité* des évêques ne ſe trouva, ni a Séleucie, ni à Rimini. Ces Peres, dont la religion ſe laiſſa ſurprendre par les artifices de l'héréſie, & ſuccomba enfin ſous les violences de la puiſſance ſéculiére, ne formoient pas à beaucoup près l'égliſe. Le calcul en a été fait depuis long-temps par des hommes très-verſés dans la connoiſſance de l'antiquité eccléſiaſtique. Le réſultat eſt clair. Le plus grand nombre des évêques, ſans comparaiſon, reſtérent dans leurs ſiéges, tant dans l'Orient, que dans l'Occident. La *majorité des* évêques ne *mentit* point; l'expreſſion eſt auſſi impropre, que dure & inſolente. La formule à laquelle ils ſouſcrivirent ne contenoit aucune héréſie. Quel en étoit donc le poiſon? C'étoit d'omettre, malgré les précautions infinies qu'ils avoient priſes pour le ſuppléer, le mot *conſubſtantiel* conſacré par le premier Concile de Nicée contre les Ariens. Ce ne ſont pas *les fidèles* qui *criérent de toutes part*. Si vous avez lu l'hiſtoire de ces temps orageux, vous avez ſans-doute remarqué que Saint-Athanaſe & Saint-Hilaire, les lumiéres de l'épiſcopat, furent les premiers à réclamer contre la ſéduction, & qu'ils furent bientôt ſuivis de tous leurs collégues? A la mau-

vaiſe foi, qui en impoſe, vous joignez la mal-adreſſe qui ſe nuit à elle-même. Partiſan de la liberté juſqu'à la frénéſie, vous citez deux conciles qui manquérent de liberté ; car vous ne devez pas l'ignorer, M., pour prouver que les deux conciles de Séleucie & de Rimini n'étoient pas Œcuméniques, on a toujours oppoſé qu'ils furent tyranniſés par les miniſtres de Conſtance.

Quelle a donc été ma ſurpriſe de rencontrer encore, dans votre lettre paſtorale, cette objection réchauffée tant de fois par les proteſtans ! Vous invoquez un texte de Saint-Jérôme, dont tous les bancs de Théologie ont retenti. Liſez ſon dialogue contre les Lucifériens : vous y trouverez l'apologie de ces peres, que vous déchirez avec tant d'emportement. Liſez ſur-tout ces paroles : » les peres du concile ne crurent pas devoir » s'attacher ſcrupuleuſement à l'expreſſion *con-* » *ſubſtantiel*, parce que le ſens qu'elle renferme » étoit en ſûreté. *Non erat curæ epiſcopis de vo-* » *cabulo, cum ſenſus eſſet in tuto.*

---

„ Ces contempteurs des prêtres n'ont-ils pas réuſſi à les „ bannir des conciles ?

---

Non, M., ils y aſſiſtent encore. L'hiſtoire du dern. concile général en fournit une preuve aſſez récente. Les loix ſages de la hiérarchie leur ont marqué le rang, qu'ils y doivent occuper. On les conſulte, jamais ils ne délibérent que de l'agrément des

évêques. Voyez là dessus le P. Thomassin, M. Fleury & Tillemont : ils ne doivent pas vous être suspects. « L'évêque est le seul juge » naturel & ordinaire de tout ce qui regarde » la religion.... Voilà donc deux tribunaux or- » dinaires. L'évêque assisté de son clergé, & » le concile Provincial. Dans le premier tri- » bunal, l'évêque étoit seul juge; dans le se- » cond, tous les évêques étoient juges. Inst. au droit Ecc. de Fleury. 1re part c. XIII. 3e p. c. II.

---

» Oui, ce sont tous les prêtres d'Ephèse que St-Paul » appelle des evêques, & à qui il déclare que l'Esprit- » Saint leur a confié le troupeau catholique tout entier, » & toute l'église de Dieu, pour la régir par-tout où » il leur sera possible d'exercer leur ministére ».

---

*Les prêtres d'Ephèse* conduire *le troupeau catholique tout entier*, *régir toute l'église de Dieu.* Peut-on proférer de sang-froid une absurdité aussi révoltante ? Cependant, M., il n'y a rien de nouveau, rien de surprenant dans cette objection surannée, que le fastueux étalage d'érudition que vous faites ici à peu de frais. Interrogez un jeune ordinant ; pour peu qu'il y ait reçu des leçons sur le sacrement de l'ordre, il vous répondra: Ephèse étoit une métropole d'Asie, dont Saint-Jean avoit occupé le siége. Vous supposez sans preuve que les anciens de l'église que St-Paul convoqua n'étoient que de simples prêtres d'Ephèse. Saint-Irénée, qui vivoit au commence-

ment du ſecond ſiécle, & qui par cette raiſon étoit plus à portée que vous, M., de ſuivre le fil de la tradition apoſtolique, Saint-Irénée aſſure que des prêtres & des évêques furent convoqués, non-ſeulement d'Ephèſe, mais des autres villes voiſines.

Lib. 3ᵉ. contrà hæreſes c. 13. n°. 2.

Et certes, M., à qui Saint-Paul adreſſe-t-il ce diſcours, dans lequel vous admirez les expreſſions les plus humbles & les plus tendres de ſa fraternité? A ceux qui connoiſſoient qu'elle avoit été ſa conduite à leur égard, depuis qu'il étoit entré dans l'Aſie : à ceux auxquels il avoit annoncé la parole de Dieu, en parcourant les lieux, qu'ils habitoient : à ceux auxquels il n'avoit ceſſé de donner nuit & jour, pendant trois ans, des avis, que ſes larmes abondantes rendoient encore plus touchans. Oſeriez vous dire, M., que les prêtres d'Ephèſe fuſſent les ſeuls à qui conviennent ces traits caractériſés du diſcours de Saint-Paul? Etoient-ils les ſeuls qui euſſent été témoins de ſa conduite dans l'Aſie? Les ſeuls qui l'euſſent entendu prêcher l'évangile? Les ſeuls qui euſſent reçu ſes leçons & ſes conſeils ſalutaires? Saint-Paul étoit-il reſté trois ans parmi eux? Si vous étiez aſſez téméraire pour le ſoutenir, je vous remettrois ſous les yeux le chapitre précé-

Act. 20. v. 18. — V. 25. — V. 31.

---

*Ab Epheſo & reliquis proximis civitatibus.*

dent des Actes des Apôtres. Vous y verriez un certain Démétrius, orfèvre de profession, se plaindre que Saint-Paul avoit détourné de l'idolâtrie, non-seulement la ville d'Ephèse, mais presque l'Asie entière. Act. XIX V. 24. V. 25. V. 26.

» Les serviles adulateurs des trônes épiscopaux, comme
» ils le disent, declareront que cette doctrine est le presbi-
» térianisme. Mais c'est celui de S. Paul & de tous les Saints,
» qui n'ont jamais eu cet orgueilleux mépris pour les prê-
» tres, & qui ont cru que la grace descendoit sur les évê-
» ques eux-mêmes, comme il est dit de l'évêque Timo-
» thée par l'imposition des mains du Presbitére. »

Passez-moi le terme, vous calomniez S. Paul, M., jamais il n'enseigna ce Presbitérianisme : c'est celui d'Aërius, celui de Wiclef, celui de Calvin, c'est le vôtre, puisque vous suivez de pareils guides. Je ne répondrai qu'un mot à votre argument, que vous ne donnerez probablement pas pour une découverte. Timothée, avant d'être consacré évêque, avoit été ordonné prêtre. Lors de son ordination, le Presbitére lui avoit imposé les mains, & ce Presbitére n'étoit composé que de simples prêtres. Qu'en pouvez-vous conclure ? D'ailleurs il est certain que Timothée, lorsqu'il fut promu à l'épicopat, avoit reçu de S. Paul lui-même la grace de l'ordination avec l'imposition des mains. S. Barnabé, selon l'opinion com- Ad. Tim. 2. c. 1. ℣. 6.

mune, & un autre évêque apoſtolique avoit aſſiſté à cette cérémonie religieuſe. Voilà le Presbitére qui impoſa les mains à Timothée, comme évêque. Je ne vous demande pas de m'en croire ſur ma parole, S. Chriſoſtôme, Théophylacte, Œcuménius, Theodoret, &c. ſont mes garants.

---

» Cette réclamation continuelle & univerſelle eſt la véritable voix réglémentaire du catholiciſme, voix indéfectible, voix de la nation ſainte, voix du ſacerdoce royal, qui appartient largement à tous les fidèles, voix du peuple acquis à la vertu, voix de Dieu, *genus electum, gens ſancta, regale ſacerdotium, populus acquiſitionis, ut virtutes annuntietis; populus Dei.*

---

Il faut que vous ſoyez bien aux expédients pour citer partout les mêmes textes de l'écriture; car celui-ci reparoît encore dans votre Lettre paſtorale, & vous lui donnez même une acception plus étendue; mais c'eſt ſe jouer bien indignement de la parole de Dieu, que de la plier ainſi à tous ſes deſſeins, à toutes ſes manœuvres. Quoi!

---

» C'eſt le corps de la nation ſainte, à qui appartient collectivement ſelon l'expreſſion de S. Pierre, la ſurveillance de l'enſeignement & la déciſion des vérités évangéliques ».

---

Et pourquoi? parce que S. Pierre l'appelle *un peuple ſaint, un peuple choiſi, un ſacerdoce royal, un peuple acquis, deſtiné à annoncer la*

*puissance de celui qui la tiré des ténèbres ; le peuple de Dieu.* Mais ne peut-on pas publier la vertu, la magnificence du Dieu Sauveur, sans être revêtu d'aucun caractére? Les gens pieux par l'édification de leur conduite, les méchans par leur conversion subite, ne le font-ils pas tous les jours ? S'il falloit prendre à la lettre le texte de S. Pierre, je vous dirois, M., vous ne sçavez pas profiter de vos avantages, *gens sancta*, *genus electum*, *populus Dei*; voilà pour la nation, un brevet de sainteté, un décret de canonisation. *Regale sacerdotium*; voilà pour la nation des lettres de prêtrise; non-seulement le sacerdoce appartient largement à tous, comme vous le dites, mais tous peuvent offrir le saint sacrifice, conférer les sacremens.

Avant de terminer cette analyse, il me resteroit à vous suivre dans quelques conséquences, que vous avez tirées de vos principes. C'est la multitude des chrétiens qui constitue le régime de l'église : donc en donnant sa confiance aux pasteurs, le peuple confirme leur mission. En la retirant, il annulle leur mission. C'est ce que vous exprimez bien clairement dans votre Lettre pastorale.

» Si le peuple n'eût point accordé sa confiance (aux » pasteurs) comment eussent-ils pu être les ministres de » sa sanctification ? & si après avoir accordé cette con» fiance, qui est le moyen nécessaire des succès de notre

„ miſſion apoſtolique ; il l'eût retirée, comment euſſent-
„ ils pu continuer de la remplir ? La confiance publique
„ étant eſſentielle au ſuccès de leur miniſtère, en ſe reti-
„ rant, annule évidemment leur autorité. „

---

Voilà votre doctrine, M. ; voici celle de Jeſus-Chriſt ; jugez vous-même, s'il fonde ſur la confiance des peuples la miſſion qu'il donne à ſes apôtres. « Allez, prêchez que le royaume des » cieux approche. Je vous envoie, comme des » brebis au milieu des loups ; vous ſerez en butte » à la haine univerſelle, à cauſe de mon nom. » On vous pourſuivra, on vous accablera de » coups de fouet. Vos parens, vos amis en li- » vreront à la mort pluſieurs d'entre vous. » Néanmoins annoncez l'évangile à toute créa- » ture. »

Matth. X.

Vous-même, M., avez-vous oublié vos principes ? quand vous mettiez les martyrs aux priſes avec leurs perſécuteurs, ne leur faiſiez-vous pas tenir ce diſcours énergique ? « Tu peux nous » égorger, tyran, tu ne nous feras pas plier ſous » tes ordres arbitraires... La parole eſt à nous, » nous en uſerons en liberté, tant que nous au- » rons une voix pour la faire entendre. La vérité » eſt à nous ; nous la répandrons en tout lieu, » tant que nous aurons une main, pour l'écrire. » La vérité eſt à nous ; nous la pratiquerons ſous » tes yeux ; nous la propagerons juſques dans

» ton palais. » Il faut avoir plus que du courage; pour tomber dans des contradictions aussi fortes & avec soi-même & avec l'évangile.

Enfin, M., si, comme vous l'assurez, c'est la confiance seule du peuple, qui établit les évêques dans l'exercice de leur autorité spirituelle; voudriez-vous me résoudre ce petit problême? Un évêque, celui du Calvados, par exemple, n'a pas obtenu la confiance de la majeure & de la plus saine partie du clergé de ce Département. La ci-devant noblesse, & la plupart des honnêtes citoyens ont pour lui l'éloignement le plus marqué, & le traitent hautement d'intrus. Sa ville épiscopale le fuit & le méconnoît; il n'a pour lui que les membres des clubs, & les plus obstinés de la garde nationale. Peut-il, en raisonnant dans vos principes, se regarder comme l'Evêque de tous ceux qui ne croient point à son ministère, c'est-à-dire, des deux tiers au moins de son nouveau diocèse?

---

*Seconde conséquence.* « Ce sont les freres, qui ont fait les » élections, le premier chef lui-même, S. Pierre, & les » autres chefs, les Apôtres n'osoient choisir entre les deux » élus du peuple fidèle, Joseph & Matthias, & n'ont cru » devoir départager les voix que par le sort. „

---

Comment étoit composée cette assemblée qui élut S. Matthias? M. Fleury nous l'indique en

traduisant littéralement les actes des Apôtres. « Ils » persévéroient dans l'oraison avec les autres » disciples de J. C. . . . Ils étoient environ six- » vingt personnes. S. Pierre leur proposa d'élire » un Apôtre pour remplir la place de Judas le » traître. Ils en présentérent deux, Joseph Bar- » sabas, surnommé le juste, & Matthias. Après » avoir prié Dieu de montrer celui des deux » qu'il choisissoit, ils tirérent au sort, & le sort » tomba sur Matthias ». Cette assemblée, qu'on ne cesse d'objecter, étoit presque toute ecclésiastique. Les onze Apôtres, les soixante-douze disciples étoient tous honorés du sacerdoce. Sur cent-vingt, ils formoient eux seuls un nombre de quatre-vingt-trois. Restoient avec Marie & les saintes Femmes, quelques autres disciples, qui, si vous le voulez, étoient au rang des simples fidèles. He bien, M., que le chef de l'église propose un mode d'élection tout semblable ; que le clergé y concoure dans la même proportion, que la brigue & la cabale en soient écartées, que le bien public en soit l'objet, que l'oraison en soit l'ame. Je vous suis garant que ce mode sera adopté.

---

*Troisiéme conséquence.* » La jurisdiction spirituelle vient ,, de Dieu dans sa généralité, par la consécration religieuse ,, des ministres, & s'exerce selon les convenances natio- ,, nales dans ses localités. Tous ceux qui entrent dans la chaî-

„ ne des ſucceſſeurs des Apôtres.... ont miſſion pour
„ exercer leurs fonctions par toute la terre à l'égard de
„ toute créature.... L'ordre public & la commune intelli-
„ gence font des partages de terriroire, qu'il faut obſer-
„ ver pour opérer le bien de concert & avec harmonie.
„ Auſſi les démarcations civiles ont-elles, auſſi-tôt que
„ l'égliſe a été reçue dans l'état, réglé les circonſcriptions
„ eccléſiaſtiques ».

---

Certainement, M., du temps de St-Jean l'Evangéliſte, l'égliſe, bien loin d'être reçue dans l'état, étoit perſécutée par ceux qui tenoient en main le timon de l'état. Or les évêques avoient dès-lors un territoire fixe & circonſcrit, dans lequel ils exerçoient leur juriſdiction. L'apôtre adreſſe la parole à l'Ange d'Ephèſe, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie & de Laodicée. Et ſous l'emblême d'un Ange, il parle à l'évêque de chacune de ces égliſes. Que l'étendue de leurs diocèſes ait été conforme ou non aux démarcations civiles, il eſt hors de doute, qu'elle n'avoit point été réglée par la puiſſance civile.

En liſant l'hiſtoire eccléſiaſtique des premiers ſiécles, il eſt facile d'obſerver que chaque évêque renfermé dans les bornes de ſon ſiége, n'étendoit point au-délà ſon miniſtére. Denys l'Aréopagite travailloit au ſalut des ames à Athènes, un autre Denys à Corynthe, Clément & après

lui Anaclet à Rome, Polycarpe à Smyrne, Pothin & Irenée successivement à Lyon, Clément à Alexandrie, &c. Il seroit absurde de soutenir que l'empire avoit fixé les limites de leur district, puisque bien loin d'être d'accord avec l'empire, ils scellérent presque tous la foi de leur sang.

Mais il est inutile de m'attacher plus long-temps à refuter des conséquences nécessairement liées avec votre systême, & clairement exprimées dans vos écrits. Que pourrois-je ajouter aux réflexions d'un auteur également solide, méthodique & lumineux, qui vient de les pulvériser, qui vient de prouver que vous avez porté l'*abomination de la désolation dans le sanctuaire?*

J'ai fait voir que dans vos principes, comme dans vos conséquences, vous avez par-tout altéré l'écriture. Votre tact seroit-il si empoisonné, si infect, qu'il corrompît pour vous les sources les plus pures, dès que vous y puisez? Mais je ne croirois pas avoir rempli ma tâche, si je ne m'efforçois de lever le scandale que vous avez causé à tous les vrais fidèles, en pérorant derniérement sur les dégrés de l'autel de la patrie. Quoi! l'*évangile est aussi incendiaire!* O blasphême, que les Cérinthe & les Arius n'auroient osé proférer! Quoi! son divin auteur, qui prêchoit la douceur & l'humilité, qui canonisoit la patience dans tous les maux, qui

n'auroit pas briſé un roſeau à demi-rompu ; J. C. auroit armé ſes diſciples contre les Rois, contre les puiſſances, contre les *deſpotes!* Quoi *il (les) avoit en horreur ces deſpotes!* Son amour au contraire s'étend à tous les hommes, comme ſa haine s'étend à tous les vices.

Il a dit, *je ſuis venu apporter le feu ſur la terre & je n'ai d'autre déſir, que de l'allumer.* La tradition n'a jamais varié ſur le ſens de ce texte. Ce feu, qu'on veut donner pour le feu de l'inſurrection, eſt le feu ſacré de la charité. J. C. eſt venu l'allumer & le répandre ſur la terre. Le St-Eſprit, en deſcendant ſur les Apôtres, ſous le ſymbole de flammes brûlantes, en a fait un vaſte incendie, qui ſe propage & s'étend ſans ceſſe ; & toutes les horreurs de la perſécution, au-lieu de l'éteindre, lui ont encore donné une nouvelle activité. Tel étoit, ſelon les interprètes, tant anciens que modernes, l'objet des vœux les plus ardens de l'Homme-Dieu. Quelle honte! Quelle horreur! un orateur chrétien, dans une cérémonie religieuſe, non-ſeulement ſe joue indécemment des oracles de J. C., mais encore il fait une pitoyable allusion aux paroles, qui les expriment, en repréſentant nos Princes malheureux entre l'artillerie de la France & celle des nations étrangéres.

Luc. c. 12.

Discours de la Fédération.

» Les insectes, qui bourdonnoient sur les trônes, en y
» dévorant les peuples, se trouveront entre le double feu
» de la liberté françoise, qui est déja un incendie inex-
» tinguible, & de la liberté des autres nations qui s'allu-
» mera pour ne s'éteindre jamais. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut accendatur.*

Peut-on outrager plus cruellement tout à la fois la religion & la patrie?

Et dans cette autre citation, qui termine votre discours, M., est-ce l'extravagance, est-ce l'extrême hardiesse, qui doit surprendre le plus?

» Vous envoyez parmi les nations.... votre esprit de li-
» berté.... il va remplir toute la terre & le globe qui con-
» tient tous les peuples, va posséder enfin la science de la
» voix. (La science de la voix! prenez garde à cette ex-
» pression divine, freres & amis), la science de la voix
» qui exprime la liberté pure, & la véritable souverai-
» neté de l'homme », *Spiritus Domini replevit orbem terrarum, & hoc quod continet omnia, scientiam habet vocis.*

Sag. c. 1.

La paraphrase est brillante & sonore; mais c'est un contre-sens suivi; elle n'a pas le plus léger fondement dans ce passage de l'écriture. Il n'est pas question de *liberté.* Il n'est pas question de *globe qui contient tous les peuples.* Ce globe d'ailleurs suit la marche qui lui est tracée, sans jouir d'aucune liberté. Votre imagination exaltée trans-

porte dans le texte de la ſageſſe des objets qu'il n'a jamais compris, & au-lieu de fixer l'attention, vous auriez dû gliſſer légérement ſur des idées creuſes & bizarres.

Voici, M., le ſens de ce paſſage que vous avez ſi étrangement défiguré. *L'eſprit du Seigneur remplit toute la terre ; & par ce qu'il embraſſe tout, il connoît ce que les hommes diſent.* Ainſi l'ont entendu Vatable, Corneille, la Pierre, Tirin, Menoch, Calmet, Sacy, la Bible de Vitré, &. &c., & tous les interprètes & commentateurs, que j'ai pu conſulter. Que deviennent *la liberté pure & la véritable ſouveraineté du peuple ?* Ce ſont des phantômes qui diſparoiſſent, quand on veut les ſaiſir.

Ceſſez donc, M., de ſurprendre la religion du peuple par des témoignages ſacrés, traveſtis avec une audace, qui tient du prodige. Ceſſez de revêtir vos projets de révolte & de licence de traits auguſtes, qui leur concilient le reſpect & la vénération. Tôt ou tard l'illuſion ſe détruira, le calme ſuccédera au trouble, la lumiére aux ténèbres, la raiſon au délire, l'ordre à l'anarchie. Ceux même, qui ont été les dupes de vos ſophiſmes, rougiront d'avoir ſuivi un docteur du menſonge, & renverſeront de leurs mains peut-être, ou quitteront au moins l'idole qu'ils avoient encenſée avec tant d'empreſſement.